

# DÉCLARATION DE VISITE

Nous invitons chaque personne, membre du personnel ou étudiant(e), qui se présente à la Faculté de pharmacie à signaler chacune de ses visites.

## ÉTUDIANT(E) OU MEMBRE DU PERSONNEL

Merci de remplir le formulaire en ligne en utilisant vos identifiants habituels à l'adresse suivante : [monurl.ca/infopresence](https://monurl.ca/infopresence)



## VISITEUR

Merci de remplir le formulaire à l'adresse suivante : [monurl.ca/infopresencevisiteur](https://monurl.ca/infopresencevisiteur)



À compter du 8 octobre, le port du couvre-visage est **obligatoire en tout temps et partout** dans tous les espaces intérieurs du Pavillon Jean-Coutu, ce qui inclut les salles de classe et aires de repos.

Vous pouvez retirer votre masque aux seules exceptions suivantes :

- **Ensemble de la communauté :**  
si vous êtes seul à votre bureau ou local.
- **Membre du personnel enseignant :**  
en classe dès lors que vous maintenez en tout temps une distance de 2 mètres ou plus avec les étudiants.
- **Communauté étudiante :**  
pendant un examen en présentiel, une fois que vous êtes assis à votre place.

Faculté de pharmacie

Université   
de Montréal et du monde.